



Madrid, le 26 août 2025

CIRCULAIRE ICCAT-GBYP n° 00510 / 2025

OBJET : APPEL D'OFFRES - PROSPECTION AÉRIENNE DE CONCENTRATIONS DE THONS ROUGES REPRODUCTEURS : ANALYSE DES DONNÉES DE LA PROSPECTION AÉRIENNE DE 2025 ET POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT D'APPROCHES FONDÉES SUR DES MODÈLES POUR LA STANDARDISATION DE L'INDICE D'ABONDANCE - PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LE THON ROUGE ENGLOBANT TOUT L'ATLANTIQUE (ICCAT GBYP - PHASE 14)

J'ai le plaisir de vous transmettre l'appel d'offres - Prospection aérienne de concentrations de thons rouges reproducteurs : analyse des données de la prospection aérienne de 2025 et poursuite du développement d'approches fondées sur des modèles pour la standardisation de l'indice d'abondance - Programme de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (ICCAT GBYP - Phase 14).

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer la diffusion de cet appel d'offres aux personnes qualifiées et aux institutions susceptibles d'être intéressées.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

Secrétaire exécutif



Camille Jean Pierre Manel

Distribution

Mandataires de la Commission :

Président de la Commission : E. Penas Lado

Première vice-Présidente : Z. Driouich

Deuxième vice-Président : R. Chong

Présidents des Sous-commissions 1 à 4

Président du SCRS : C. Brown

Président du COC : D. Campbell

Président du PWG : N. Ansell

Présidente du STACFAD : D. Warner-Kramer

Vice-Président du SCRS : L. G. Cardoso

Chefs de délégation/Chefs scientifiques

Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes coopérantes

Pièce jointe : Appel d'offres.

Termes de référence

Prospection aérienne de concentrations de thons rouges reproducteurs : analyse des données de la prospection aérienne de 2025 et poursuite du développement d'approches fondées sur des modèles pour la standardisation de l'indice d'abondance **Programme de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique** **(ICCAT GBYP – Phase 14)**

1. Contexte et objectifs du GBYP

Les principaux objectifs du Programme de recherche de l'ICCAT sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP) consistent à améliorer : a) la compréhension des processus biologiques et écologiques fondamentaux, b) la méthodologie d'évaluation actuelle, c) les procédures de gestion et d) l'avis.

Les principales tâches visent à réduire l'incertitude entourant l'évaluation des stocks et à fournir un avis de gestion solide. Cela nécessite une meilleure connaissance des processus et des paramètres biologiques fondamentaux. Actuellement, presque toutes les données utilisées dans les évaluations de stocks sont obtenues à partir des données dépendantes des pêcheries, qui peuvent être affectées par des changements dans les schémas d'exploitation et les TAC. Il est donc important d'obtenir des données de sources alternatives, telles que la prospection aérienne de concentrations de thons rouges reproducteurs, afin de vérifier les postulats formulés lors de la réalisation des évaluations ou d'améliorer les jeux de données actuels utilisés dans les modèles opérationnels (OM) ou les évaluations de la stratégie de gestion (MSE).

Par conséquent, l'une des principales tâches de recherche dans le cadre du Programme de recherche ICCAT sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique a été le développement de prospections aériennes dans les principales zones de frai du thon rouge (BFT) en Méditerranée : mer des Baléares (zone A), mer Tyrrhénienne (zone C), mer Ionienne (zone E) et Méditerranée orientale (zone G) pour estimer l'abondance et la biomasse des concentrations de reproducteurs, dans le but de fournir un indice indépendant des pêcheries de l'abondance relative de la biomasse du stock reproducteur.

Les approches basées sur des modèles sont un outil utile pour améliorer la précision de l'indice, à savoir standardiser l'indice tout au long de la série temporelle, en tenant compte de la variabilité interannuelle induite par les scénarios environnementaux qui pourraient affecter l'accessibilité des bancs de thon rouge à l'observation aérienne. Cette dernière est réalisée conformément aux critères généraux de standardisation des indices récemment approuvés par le Groupe de travail du SCRS sur les méthodes d'évaluation des stocks (WGSAM) (ICCAT, 2023, 2024).

Par conséquent, le Groupe d'espèces sur le thon rouge du SCRS, lors de sa réunion d'avril 2025 (ICCAT, 2025), a explicitement recommandé que d'autres travaux visant à la standardisation des séries temporelles de l'indice des prospections aériennes du GBYP soient réalisés en 2025 afin d'améliorer les séries temporelles disponibles, en particulier pour les prospections aériennes en mer des Baléares, en modélisant les effets des facteurs environnementaux sur l'accessibilité des bancs de thon rouge à l'observation aérienne, de manière similaire à ce qui a déjà été fait en relation avec la prospection aérienne française du golfe du Lion (Rouyer *et al.*, 2025).

Le présent appel d'offres poursuit donc deux objectifs :

Analyser les données des prospections aériennes du GBYP de 2025 dans la mer des Baléares en suivant la même méthodologie que celle utilisée les années précédentes, ce qui correspond à une mise à jour stricte utilisant la même fonction de détection et suivant la même approche basée sur la conception, afin de mettre à jour les séries temporelles des indices relatifs de l'abondance et de la biomasse du stock reproducteur du thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée actuellement utilisées dans le cadre de la gestion du stock de thon rouge.

Réanalyser les séries temporelles disponibles des prospections aériennes du GBYP (2010-2025) pour la zone de la mer des Baléares, en appliquant une approche basée sur un modèle de manière à ce que l'indice standardisé (abondance et biomasse du stock reproducteur) prenne en compte la variabilité induite par les changements des conditions environnementales.

Le présent appel d'offres vise donc à inviter les entités publiques ou privées à soumettre des propositions pour réaliser le projet complet, détaillé ci-dessous.

2. Tâches du prestataire (termes de référence)

Le prestataire fournira un rapport final complet sur :

- a) Les analyses de toutes les données des prospections aériennes du GBYP de 2025 de la mer des Baléares en appliquant la même approche basée sur la conception déjà appliquée dans les prospections précédentes, dans le but de produire une mise à jour stricte des séries temporelles des indices relatifs de l'abondance et de la biomasse du stock reproducteur des prospections aériennes du GBYP.
- b) Les réanalyses des séries temporelles des prospections aériennes du GBYP de la mer des Baléares suivant une approche basée sur un modèle visant à la standardisation interannuelle des valeurs de l'indice.

La tâche b) doit comprendre les étapes suivantes :

- Identifier les variables environnementales pertinentes influençant la distribution et la détectabilité des reproducteurs de thon rouge dans la zone étudiée, puis les compiler et les traiter pour la période choisie (2010-2025), à l'échelle spatiale adéquate pour correspondre aux observations de la prospection aérienne (sous-segments de transects). L'accent doit être mis sur les facteurs qui affectent la détectabilité spatiale, temporelle ou liée à la profondeur ou à la température dans le cadre de la prospection.
- Estimer les variables de réponse nécessaires pour appliquer une approche basée sur un modèle aux séries étudiées (probabilités de détection, biomasses observées ou abondances par sous-segments de transects).
- Concevoir un modèle conforme aux exigences du Groupe d'espèces sur le thon rouge du SCRS pour la standardisation des indices et aux critères établis par le WGSAM.
- Standardiser les séries temporelles d'indices d'abondance/biomasse disponibles à l'aide de ce modèle, en tenant compte de l'influence de l'environnement sur les valeurs de l'indice d'une année à l'autre.

Les données de base, fournies par l'ICCAT, seront préalablement vérifiées et corrigées si nécessaire (cela pourrait nécessiter une clarification de la part de l'ICCAT).

Le financement de la tâche b) reste soumis à approbation. Par conséquent, les soumissionnaires sont tenus de présenter des budgets séparés pour les tâches a) et b). Au moment de l'attribution du contrat, le soumissionnaire retenu sera informé de la (des) tâche(s) attribuée(s).

3. Documents à fournir

N°1 Un projet de rapport final sera soumis au plus tard le **10 décembre 2025**, et comprendra les éléments suivants :

- Une description détaillée de la méthodologie suivie pour effectuer les analyses.
- Les résultats de ces analyses.
- Les fichiers de données traités utilisés pour effectuer les analyses finales

N°2 Le rapport final, qui devra être préparé en tenant compte de tout commentaire formulé par le GBYP, sera soumis le **18 décembre 2025** au plus tard.

4. Qualifications minimales du prestataire

- Expérience documentée dans la conception et l'analyse de prospections aériennes ; la préférence sera accordée à l'expérience antérieure dans les prospections aériennes d'espèces de thonidés.
- Expérience documentée de la méthodologie d'analyse des données des prospections aériennes à distance.
- Doctorat ou licence universitaire en sciences biologiques, naturelles, environnementales ou halieutiques, ou domaine équivalent.
- Excellente maîtrise de l'une des trois langues officielles de l'ICCAT (anglais, espagnol, français). Une bonne connaissance de l'anglais est vivement souhaitée.

5. Soumission de propositions

Le ou les experts intéressés sont invités à soumettre une proposition à l'attention **EXCLUSIVE** de [M. Camille Jean Pierre Manel](#), Secrétaire exécutif de l'ICCAT, en ajoutant [Mme Stasa Tensek](#) en copie, le **12 septembre 2025, 13h (heure de Madrid), au plus tard**, et en joignant les pièces suivantes :

- a) Une référence au présent appel d'offres.
- b) Une proposition détaillée, reposant sur les termes de référence du présent appel d'offres. Les écarts par rapport aux termes de référence devront être dûment justifiés. Il est permis de présenter des propositions portant sur une seule des tâches.
- c) Le curriculum vitæ de l'institution, y compris l'adresse complète.
- d) Une estimation du budget total pour la réalisation du travail. Étant donné qu'il s'agit d'un contrat de courte durée, le budget sera exprimé sous forme de somme forfaitaire. Les soumissionnaires doivent fournir des budgets séparés pour les tâches a) et b).
- e) Nom, adresse et numéro de téléphone des experts à des fins de contact.
- f) Les coordonnées bancaires de l'expert/entité (nom de la banque, numéro de compte en banque, codes IBAN et SWIFT) et le numéro d'identification fiscale, le cas échéant.
- g) Une déclaration spécifiant que l'expert ou l'entité appliquera les conditions du présent appel d'offres, et/ou toute modification convenue, ainsi que les normes administratives spécifiées dans le contrat.
- h) Une déclaration spécifiant que les commentaires éventuellement apportés au projet de rapport final (**document n°1**) seront inclus dans le rapport final (**document n°2**).
- i) Déclaration spécifiant que l'expert ou l'entité sera couvert par une assurance totale dans le cadre du travail à réaliser conformément aux termes du présent appel d'offres, dégageant l'ICCAT de toute responsabilité liée au travail à réaliser.
- j) Une déclaration spécifiant l'étendue de l'accord avec toutes les modalités, conditions et dispositions ci-incluses, précisant notamment la date de présentation du projet de rapport final (**document n°1**) et du rapport final (**document n°2**).

Le prestataire devrait être disposé à assister à toute réunion requise par l'ICCAT et à en faire le compte rendu ; ces frais seront assumés sur la base d'un additif au contrat.

6. Détails des paiements

Compte tenu du calendrier prévu pour réaliser le travail, des versements seront réalisés conformément au calendrier suivant :

1. 50 % du montant total du contrat à la **signature du contrat** et après réception d'une facture ordinaire qui peut être présentée au plus tard 30 jours après la signature du contrat.
2. 50 % après l'approbation du **document n°2** sur la base des commentaires de l'ICCAT ; et après réception d'une facture ordinaire et de l'ensemble des documents relatifs aux dépenses engagées dans le cadre du contrat, au plus tard le **18 décembre 2025**.

7. Sélection des propositions

Le Secrétariat de l'ICCAT examinera les offres. Au terme du processus d'examen, le Secrétaire exécutif de l'ICCAT informera l'entité qui a été retenue pour le contrat, dès que le processus de sélection sera achevé. Le contrat sera attribué sur la base d'un appel d'offres concurrentiel et l'évaluation des propositions sera effectuée de manière objective, cohérente et sans parti pris pour des fournisseurs particuliers.

Les propositions seront évaluées sur la base d'un ensemble de critères prédéterminés, qui comprennent : (i) le coût ; (ii) l'expérience avérée ; (iii) la valeur technique basée sur le plan de travail ; et (iv) la flexibilité par rapport aux changements futurs des exigences.

8. Aspects logistiques

Tous les documents fournis par le prestataire doivent être en MS Word ou dans une version compatible, les tableaux doivent être en Excel ou dans une version compatible, les figures et les photos doivent être au format JPEG ou TIFF ou dans une version compatible. Tous les documents soumis devront être rédigés en anglais, espagnol ou français.

9. Propriété intellectuelle

Tout le matériel produit par le prestataire dans le cadre de cet appel d'offres demeurera la propriété du GBYP à des fins d'utilisation par le GBYP et ne pourra, en aucun cas, être distribué par le prestataire. L'utilisation scientifique des données fournies dans le cadre de cet appel d'offres par le prestataire devra toujours être préalablement notifiée à l'ICCAT.

Pour obtenir davantage d'information sur le présent appel d'offres, veuillez prendre contact avec le coordinateur du GBYP, le [Dr Francisco Alemany](#).